

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : **Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre
Unité pastorale Chez Paccot
« Amélioration de l'accès à la ressource en eau et potabilisation - Citerne souple »**

Le « **Mercredi 12 Février 2020 à 14h00** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME
Marc CHUARD
Michel MATHIEU
Yves ANTHOINE MILHOMME
Jean-Marc NICOLLIN
Michel BASTARD-ROSSET
Annie LEVET

Assistaient également :

Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat des Glières
Pascale RIGOT, service comptabilité finances Fillière
Noëlle BERNARD-GRANGER, élue de Fillière
Guillaume CHANDELLIER, DGS Fillière
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74
Bruno DELETRAZ, Direction EAU POTABLE GRAND ANNECY

Compte tenu des sommes inscrites au budget primitif 2020 et des programmes de travaux acceptés, Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire le projet de potabilisation de l'eau à l'unité pastorale Chez Paccot. Ce projet consistera à mettre en place une réserve d'eau d'un volume de 80m³ en citerne souple à l'amont du chalet « PACCOT ». Ce stockage permettra d'alimenter en eau l'abreuvement du troupeau laitier de cet alpage.

Il est exposé aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

885,00 € pour un montant estimé de 9 516,00 euros TTC de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire:

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale Chez Paccot.
- Approuve le montant de la contribution proposée à 885,00 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus
Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME

